

SA C.G.E.C.  
111/113, rue de Reuilly  
75012 PARIS

KPMG AUDIT IS  
3, Cours du Triangle  
92939 PARIS LA DEFENSE CEDEX

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

**Exercice clos le 31 décembre 2010**

-----

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**I) - CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES AU COURS DE L'EXERCICE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

.../...

SA C.G.E.C.  
111/113, rue de Reuilly  
75012 PARIS

KPMG AUDIT IS  
3, Cours du Triangle  
92939 PARIS LA DEFENSE CEDEX

**II) - CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

**1) Disposition en matière de révocation de Monsieur Jacques STERN**

**Nature et objet**

Selon autorisation de vos conseils d'administration du 17 juillet 2007, 12 décembre 2007, 23 janvier 2008, 14 mars 2008 et 20 janvier 2010 :

Indemnité de départ suite à révocation au 20 janvier 2010

**Modalités**

Suite à révocation au-delà des 12 premiers mois suivants sa nomination, la société a attribué à Jacques STERN un an de rémunération soit 200 000 €uros avec maintien du droit aux actions gratuites pour lesquelles la période d'acquisition ne serait pas encore devenue définitive.

**2) Engagements au bénéfice de Monsieur Philippe LAZARE, Président Directeur Général**

**Nature et objet**

Selon autorisation de vos conseils d'administration du 17 juillet 2007, 12 décembre 2007, 23 janvier 2008 et 14 mars 2008 :

Indemnité de départ en cas de révocation et conditions de performance

**Modalités**

En cas de révocation, pour tout autre motif qu'une faute lourde,

- dans les 12 mois suivant sa nomination : la société lui attribuera deux ans de rémunération, calculée sur la rémunération brute annuelle au titre de son mandat en tant que Directeur Général ;
- au-delà des 12 premiers mois suivants sa nomination : la société lui attribuera un an de rémunération ;
- le maintien du droit aux actions gratuites pour lesquelles la période d'acquisition ne serait pas encore devenue définitive.

.../...

SA C.G.E.C.  
111/113, rue de Reuilly  
75012 PARIS

KPMG AUDIT IS  
3, Cours du Triangle  
92939 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Conditions de performance :

- progression de l'EBIT en ligne avec la progression du chiffre d'affaires pendant la période d'exercice du mandat ;
- maintien ou augmentation des parts de marché de la société pendant l'exercice du mandat.

L'intégralité du dispositif concernant Philippe LAZARE a été renouvelé à l'identique, à l'exception du dispositif applicable durant les 12 mois suivant sa nomination initiale en 2007, devenant sans objet, par décision du conseil d'administration du 17 mars 2010 et approuvé par l'assemblée générale du 11 mai 2010.

### **3) Contrat CRYPTOLOG**

#### **Nature et objet**

Selon autorisation de votre Conseil d'Administration du 20 septembre 2006 Convention avec la société CRYPTOLOG qui propose de fournir sa solution de PKI Cryptolog Identity en mode hébergé.

#### **Modalités**

A ce titre, un montant de 20 451,60 € hors taxes a été pris en charge au cours de l'exercice 2010.

Paris et Paris La Défense, le 28 février 2011

#### **Les Commissaires aux Comptes**

SA C.G.E.C.



**Sophie BRULEBOIS**  
Associée

KPMG Audit IS



**Jean-Pierre VALENSI**  
Associé